



Accident pendant un voyage organisé

Par **CaribouX**, le **06/09/2010** à **17:22**

Bonjour,

Lors d'un voyage organisé, ma compagne a été victime d'un grave accident occasionné par un véhicule du voyageur conduit par un chauffeur du voyageur. Pour être clair, ce véhicule lui a roulé dessus !

Nous avons été rapatrié (l'accident a eu lieu au Maroc) et ouvert un dossier auprès de notre assurance à qui nous devons envoyer les informations médicales ainsi que les coordonnées des témoins.

Est-ce la seule procédure à suivre ou doit-on se faire assister d'un avocat et porter plainte en France ?